

Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire pour le Canada, les provinces et les territoires, 2016-2017

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 2 novembre 2018

Plus de 5,5 millions d'élèves au Canada étaient inscrits à un programme d'enseignement primaire ou secondaire en 2016-2017. Cela comprend les effectifs des écoles publiques, des écoles privées ou indépendantes, et de l'enseignement à domicile.

Durant la même année scolaire, près de 380 000 élèves ont obtenu un diplôme d'une école secondaire canadienne.

Les effectifs des écoles primaires et secondaires se chiffrent à plus de 5,5 millions

Le nombre total d'élèves inscrits dans les programmes des écoles primaires et secondaires au Canada (écoles publiques, écoles privées ou indépendantes et enseignement à domicile) a atteint 5 553 522 en 2016-2017. Au Canada, la loi oblige les enfants à fréquenter l'école à partir de 5 ou 6 ans, jusqu'à l'âge de 16 ou 18 ans (l'âge varie selon la province ou le territoire). Les variations du nombre total d'élèves inscrits s'expliquent par les fluctuations observées dans la population d'âge scolaire, y compris les populations par groupe d'âge et le nombre d'élèves par année scolaire.

La grande majorité des élèves fréquentent une école publique

La grande majorité des élèves, soit 92,1 %, ont fréquenté une école publique, et leur nombre a augmenté de 1,0 % en 2016-2017 par rapport à l'année scolaire précédente.

Au cours de la même année scolaire, 7,2 % des élèves ont fréquenté une école privée ou indépendante au Canada. La Colombie-Britannique (13,0 %) et le Québec (9,5 %) ont eu les plus grandes proportions d'élèves fréquentant ces écoles.

Dans l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire, la définition d'un établissement d'enseignement privé ou indépendant n'est pas basée sur la source de financement, mais plutôt sur la gouvernance par des particuliers ou des groupes privés. Les types d'écoles comprises dans le secteur des écoles privées ou indépendantes varient selon la province et le territoire. Par exemple, au Manitoba, les écoles catholiques se trouvent dans ce secteur.

Les effectifs des écoles privées ou indépendantes, qui ont affiché une hausse constante au cours des dernières années, ont augmenté de 2,0 % de 2015-2016 à 2016-2017.

Au Canada, 0,6 % des élèves (ce qui représente un total de 34 413) ont reçu leur enseignement à domicile en 2016-2017. Le Yukon (2,8 %), l'Alberta (1,8 %) et le Manitoba (1,7 %) ont affiché les proportions les plus élevées d'élèves recevant leur enseignement à domicile. L'enseignement à domicile est une méthode d'apprentissage alternative qui est exercée en dehors d'un environnement scolaire, dans le cadre de laquelle les parents donnent les cours et les programmes d'études à leurs enfants. Bien que l'enseignement à domicile représente une petite proportion des effectifs, le nombre d'élèves dans ces programmes a augmenté de 10,1 % de 2015-2016 à 2016-2017.

La proportion d'élèves du secteur des écoles privées ou indépendantes a augmenté au cours des cinq dernières années

En raison du taux de croissance plus élevé observé dans le secteur des écoles privées ou indépendantes par rapport au secteur public, la proportion d'élèves des écoles privées ou indépendantes a augmenté pour passer de 6,8 % en 2012-2013 à 7,2 % en 2016-2017. À l'inverse, la proportion d'élèves des écoles publiques a diminué pour passer de 92,7 % à 92,1 % au cours de la même période.



Tableau 1
Nombre et proportion d'élèves dans les écoles primaires et secondaires, selon le type d'école, Canada, provinces et territoires, 2016-2017

	Écoles publiques		Écoles privées/indépendantes		Enseignement à domicile	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Canada¹	5 117 328	92,1	401 784	7,2	34 413	0,6
Terre-Neuve-et-Labrador	66 183	98,3	1 005	1,5	138	0,2
Île-du-Prince-Édouard	20 007	97,7	276	1,4	189	0,9
Nouvelle-Écosse	118 566	96,3	3 603	2,9	948	0,8
Nouveau-Brunswick	97 842	98,1	1 134	1,1	759	0,8
Québec ²	1 210 698	90,3	128 043	9,5	2 565	0,2
Ontario ³	2 006 703	93,2	138 324	6,4	8 754	0,4
Manitoba ⁴	183 015	91,4	13 815	6,9	3 393	1,7
Saskatchewan ⁵	180 696	96,3	4 575	2,4	2 379	1,3
Alberta	652 272	94,2	27 534	4,0	12 729	1,8
Colombie-Britannique ⁵	557 625	86,7	83 469	13,0	2 316	0,4
Yukon	5 343	97,2	153	2,8
Territoires du Nord-Ouest	8 337	99,0	84	1,0
Nunavut ⁶	10 041	100,0

. indisponible pour toute période de référence

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les totaux du Canada reflètent les données des provinces et territoires qui ont déclaré des données.

2. Le Québec inclut les programmes généraux pour les adultes et les programmes de formation professionnelle, en plus des programmes réguliers pour les jeunes.

3. Les données de l'Ontario de 2016-2017 pour l'enseignement à domicile n'étaient pas disponibles, donc elles ont été estimées par Statistique Canada.

4. Le Manitoba inclut ses élèves des écoles catholiques dans la catégorie « écoles privées/indépendantes ».

5. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique incluent les programmes généraux pour les adultes, en plus des programmes réguliers pour les jeunes.

6. Le Nunavut inclut les élèves en enseignement à domicile (généralement moins de 10) dans la catégorie « écoles publiques ».

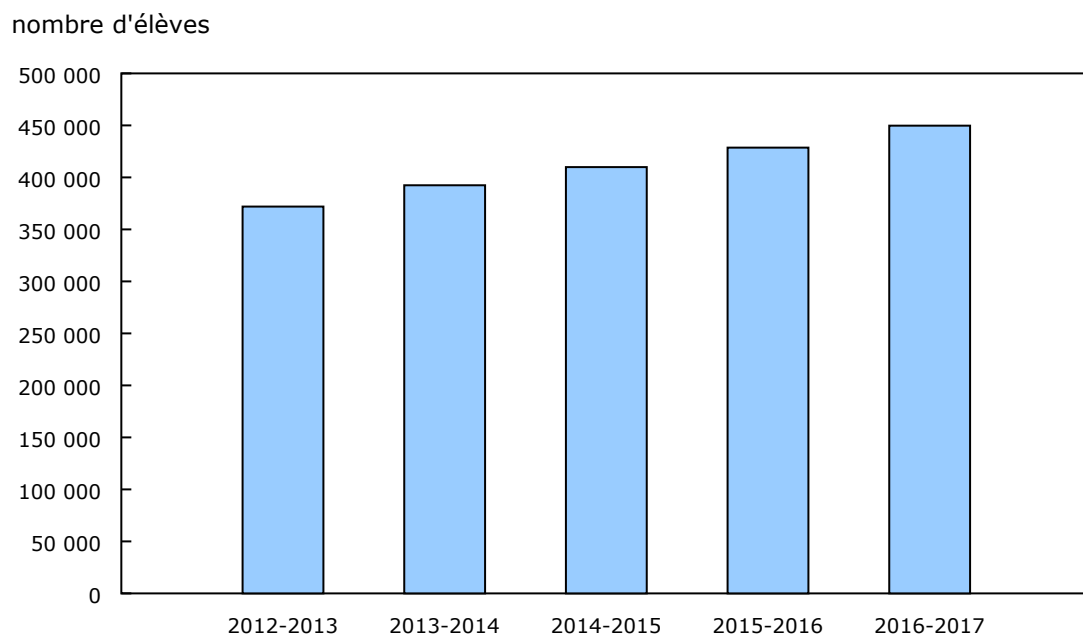
Note(s) : Les effectifs représentent le nombre d'élèves inscrits dans les programmes au début de l'année scolaire (en septembre ou aussitôt que possible par la suite). Tous les nombres, y compris les totaux, sont arrondis; par conséquent, les totaux ne seront pas nécessairement égaux à la somme des valeurs individuelles qui les composent. Les données peuvent faire l'objet d'une révision.

Source(s) : Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire.

Les effectifs dans les programmes d'immersion en français dans les écoles publiques connaissent une nouvelle augmentation

Un peu moins de la moitié des élèves des écoles publiques du Canada (2 409 702) apprenaient une deuxième langue officielle en 2016-2017. Parmi ces élèves, la majorité, soit 1 959 954, était inscrite dans des programmes réguliers de langue seconde (programmes de base pour lesquels l'anglais ou le français est enseigné comme matière), en légère hausse de 0,3 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les 449 745 élèves restants étaient inscrits dans des programmes d'immersion en français, chiffre en hausse de 4,9 % par rapport à l'année scolaire 2015-2016, et qui suit une tendance de hausses annuelles stables depuis quelques années.

Graphique 1 Effectifs dans les programmes d'immersion en français dans les écoles primaires et secondaires publiques, Canada



Note(s) : Le Québec et le Nunavut ne déclarent pas de données concernant les effectifs dans les programmes d'immersion en français.
Source(s) : Tableau 37-10-0009-01.

Dans l'ensemble, 11 provinces et territoires ont déclaré un nombre d'élèves inscrits dans des programmes d'immersion en français. Dans ces secteurs de compétence, la proportion d'élèves des écoles publiques inscrits dans des programmes d'immersion en français a augmenté de manière constante au cours des cinq dernières années, passant de 9,6 % en 2012-2013 à 11,5 % en 2016-2017. L'Île-du-Prince-Édouard (25,4 %) et le Nouveau-Brunswick (20,5 %) avaient les proportions les plus élevées d'élèves inscrits dans des programmes d'immersion en français.

Les types de programmes offerts dans les écoles publiques, ainsi que le moment où les élèves s'y inscrivent, diffèrent selon la province ou le territoire.

Le nombre de diplômés des écoles secondaires varie peu

En 2016-2017, 379 344 élèves ont obtenu un diplôme d'études secondaires au Canada, en baisse de 0,6 % par rapport à l'année précédente.

Comme pour le nombre d'élèves inscrits, les variations du nombre de diplômés s'expliquent par les fluctuations de la population d'âge scolaire, notamment les populations par groupe d'âge et le nombre d'élèves par année scolaire.

Bien que le nombre de diplômés des écoles secondaires publiques ait diminué de 0,9 % en 2016-2017 par rapport à l'année précédente, ils ont représenté tout de même 90 % du nombre total de diplômés des écoles secondaires.

Au cours de la même période, 37 566 élèves ont obtenu un diplôme d'une école secondaire privée ou indépendante, en hausse de 1,8 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 2

Nombre de diplômés ¹ des écoles secondaires, selon le type d'école, Canada ², 2015-2016 et 2016-2017

	2015-2016	2016-2017	2015-2016 à 2016-2017
	nombre		variation en %
Total, type d'école	381 612	379 344	-0,6
Écoles publiques	344 724	341 778	-0,9
Écoles privées/indépendantes ³	36 888	37 566	1,8

1. En plus des programmes réguliers pour les jeunes, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique incluent les diplômés des programmes généraux pour les adultes. Le Québec inclut les diplômés des programmes généraux pour les adultes et des programmes de formation professionnelle.
2. Les totaux pour « écoles privées/indépendantes » excluent la Nouvelle-Écosse (données indisponibles) et les territoires (pas d'écoles privées ou indépendantes).
3. Le Manitoba compte ses diplômés des écoles catholiques dans la catégorie « écoles privées/indépendantes ».
- Note(s) :** Les données représentent le nombre de nouveaux diplômés des écoles secondaires, tels que déclarés par les provinces et les territoires. Tous les nombres, y compris les totaux, sont aléatoirement arrondis; par conséquent, les totaux ne seront pas nécessairement égaux à la somme des valeurs individuelles qui les composent. Les données peuvent faire l'objet d'une révision.
- Source(s) :** Tableau [37-10-0111-01](#).

Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent communiqué ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS). L'EEPS recueille chaque année des données agrégées auprès de chaque ministère provincial-territorial de l'éducation. L'EEPS de 2016-2017, menée en 2018, a recueilli des données pour cinq années scolaires, soit de 2012-2013 à 2016-2017.

Les effectifs représentent les données des programmes des écoles primaires et secondaires publiques et privées ou indépendantes du Canada, ainsi que les données sur les élèves qui reçoivent l'enseignement à domicile, telles que fournies par les provinces et les territoires. Les effectifs représentent le nombre d'élèves inscrits dans les programmes des écoles primaires et secondaires au début de l'année scolaire (en septembre ou aussitôt que possible par la suite).

Le nombre de diplômés représente les nouveaux diplômés des écoles secondaires publiques et privées ou indépendantes. Les élèves de l'enseignement à domicile qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires sont inclus dans les chiffres des diplômés des écoles publiques ou des écoles privées ou indépendantes. En 2016-2017, neuf provinces ont déclaré des diplômés des écoles secondaires privées ou indépendantes.

Les territoires n'ont pas d'écoles privées ou indépendantes.

Les **écoles publiques** constituent les écoles primaires et secondaires publiques exploitées par des commissions scolaires ou par la province ou le territoire.

Les **écoles privées ou indépendantes** incluent les écoles primaires et secondaires qui sont dirigées, gérées et administrées par des particuliers ou des groupes privés (p. ex. une église, un syndicat ou une entreprise, ou un organisme étranger ou international) ou un organisme dont le conseil d'administration exerce des pouvoirs similaires à ceux d'un conseil scolaire, et est majoritairement formé de membres non nommés par un organisme public.

Les proportions du financement de sources publiques ou privées d'un établissement ne déterminent pas la classification de son statut public ou privé/indépendant. Les écoles privées/indépendantes peuvent être assujetties à une certaine réglementation ou à un certain contrôle par les autorités publiques, mais ces établissements sont néanmoins classés comme privés ou indépendants, pourvu qu'ils soient assujettis à une autorité privée. La réglementation publique peut s'étendre à des domaines comme le programme d'enseignement, la nomination du personnel, les politiques d'admission et d'autres questions. L'EEPS ne fait pas de distinction entre les établissements privés qui dépendent des fonds publics et les établissements privés/indépendants.

L'**enseignement à domicile** est une méthode d'apprentissage alternative qui est exercée en dehors d'une école publique ou privée/indépendante. Il incombe aux parents qui choisissent l'enseignement à domicile de gérer, d'offrir et de superviser les cours et les programmes d'études de leurs enfants. Bien que les élèves recevant leur enseignement à domicile puissent être associés à une école publique ou à une école privée ou indépendante, l'effectif de l'enseignement à domicile devrait être déclaré séparément.

Toute comparaison détaillée entre les provinces et les territoires doit être effectuée avec prudence. La méthode de déclaration des effectifs varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Par exemple, le Manitoba inclut les élèves qui fréquentent une école catholique dans la catégorie « écoles privées/indépendantes », et le Nunavut inclut les effectifs pour les élèves recevant leur enseignement à domicile (généralement moins de 10) dans la catégorie « écoles publiques ». Les déclarations par type de programme varient aussi selon le secteur de compétence. Bien que l'ensemble des provinces et des territoires déclarent les élèves des programmes réguliers pour jeunes, quelques-uns déclarent aussi les effectifs des programmes généraux pour adultes ou des programmes de formation professionnelle. Les données sur les élèves diplômés de programmes réguliers pour jeunes ou inscrits à ces programmes dans les écoles publiques sont accessibles dans les tableaux 37-10-0007-01, 37-10-0008-01 et 37-10-0019-01. Les données sur les élèves inscrits et les diplômés pour toutes les écoles et programmes sont accessibles dans les tableaux 37-10-0109-01 et 37-10-0111-01.

Les effectifs des écoles publiques dans les programmes de langues officielles, tels que déclarés par les provinces et les territoires, sont présentés pour les élèves inscrits dans les programmes suivants : « programmes d'immersion en français » et « programmes réguliers de langue seconde » (ou programmes de langue seconde de base). Les « programmes d'immersion en français » sont des programmes où le français est la langue d'enseignement pour les élèves fréquentant des écoles anglophones; les « programmes réguliers de langue seconde » (ou programmes de langue seconde de base) sont des programmes où le français est enseigné à des élèves fréquentant des écoles anglophones à l'extérieur du Québec, ou des programmes où l'anglais est enseigné à des élèves fréquentant des écoles francophones au Québec, comme une matière dans le cadre des programmes réguliers proposés. Les renseignements sur les « programmes d'enseignement dans la première langue officielle de la minorité linguistique » sont aussi recueillis, c'est-à-dire les effectifs dans les programmes destinés aux élèves des minorités linguistiques de chaque province ou territoire (français à l'extérieur du Québec, anglais au Québec). Ces programmes permettent aux enfants de la minorité linguistique de faire leurs études dans leur première langue officielle. Les données de ces programmes de langues sont présentées dans le tableau 37-10-0009-01.

Tous les nombres, y compris les totaux, ont été arrondis; par conséquent, les totaux pour le Canada ne seront pas nécessairement égaux à la somme des valeurs individuelles pour les provinces ou les territoires qui les composent. Les calculs ont été effectués à partir des valeurs non arrondies. Toutes les données peuvent faire l'objet d'une révision.

Tableaux disponibles : [37-10-0007-01](#) à [37-10-0010-01](#) , [37-10-0019-01](#), [37-10-0078-01](#), [37-10-0109-01](#) et [37-10-0111-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5102](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).